CARTECO

LES STRUCTURES DE L'ESS QUI FONT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS

LIVRET CARTECO D'ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

SEPTEMBRE 2022

Editorial

Jérôme Saddier, président d'ESS France

La transition écologique constitue l'un des enjeux majeurs de notre époque. Elle représente une opportunité de **repenser les systèmes de production et de consommation**, et l'ensemble des modèles d'entreprendre de façon plus générale pour aller vers une société plus sobre et respectueuse de l'environnement. Elle est l'occasion de réfléchir à des solutions de long terme, ancrées au cœur des territoires et s'appuyant sur des principes de gouvernance partagée et de lucrativité limitée au sein des entreprises. Ces principes sont au cœur même de l'économie sociale et solidaire qui joue d'ailleurs un **rôle pionnier** dans les solutions apportées à la crise climatique et de perte de la biodiversité. L'ESS est de plus une formidable façon de **redonner concrètement du pouvoir d'agir aux citoyennes et citoyens** qui constatent un manque de réponses structurantes face à l'urgence écologique.

Le contexte que nous vivons appelle une réponse globale impliquant un nécessaire changement d'échelle des solutions proposées qui devra s'appuyer sur un travail collectif de mise en œuvre d'une **planification écologique à l'échelle des territoires**, qui constituent le niveau le plus pertinent pour répondre à la crise écologique, en favorisant notamment des **solutions de proximité garantes d'emplois locaux non délocalisables**. Les Régions, de par leur rôle de pilotage d'un grand nombre de politiques publiques territoriales de type plans ou schémas directeurs, occupent d'ailleurs une place centrale dans cette planification écologique.

Le déploiement de ces activités plus respectueuses de l'environnement au niveau local requiert un accompagnement par des actions de **structuration de filières** et de **diagnostics territoriaux** visant à favoriser l'interconnaissance des différentes parties prenantes concernées, mais aussi des cadres de coopération. Cette **intelligence territoriale** doit donc faire l'objet de moyens dédiés appropriés.

Carteco, la carte collaborative des structures de l'ESS actrices de la transition écologique, constitue un outil central d'identification de ces dynamiques territoriales. Elle référence en effet à ce jour plus de 3 350 structures de l'ESS œuvrant sur le secteur d'activités spécifique de la **gestion des ressources et des déchets** dans toute la France, et permet l'identification précise des activités opérées par ces structures. Cette qualification fine des activités est aujourd'hui indispensable pour réaliser les diagnostics territoriaux nécessaires à une planification écologique efficace, mais aussi pour effectuer des opérations de sourçage précis pour encourager le développement des **achats socialement et écologiquement responsables (ASER)** de la commande publique et des entreprises. C'est dans ce sens que Carteco continue sans cesse de se développer et qu'elle vient d'intégrer le secteur de l'agriculture et de l'alimentation durables.

La base de données qui alimente Carteco est également un outil structurant de plaidoyer puisqu'elle permet d'**évaluer le poids de l'ESS** dans les activités économiques relatives à la transition écologique : nombre de structures, nombre d'emplois, chiffres d'affaires, etc. C'est pourquoi, ESS France et les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) ont choisi de développer cette **nouvelle collection de livrets propres à Carteco** qui permettront de réaliser des analyses par filière de la place de l'ESS au sein de la transition écologique.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jérôme Saddier, président d'ESS France

Carteco, la carte collaborative des structures de l'économie sociale et solidaire qui font la **transition écologique**

Ce travail de cartographie des structures de l'ESS dont le cœur de métier contribue à la transition écologique au cœur des territoires a démarré dès 2018 à l'initiative d'ESS France et de 7 CRESS pilotes. Depuis 2022, Carteco couvre quasiment l'intégralité du territoire national, territoires outre-mer inclus.

L'outil a pour vocation de référencer l'ensemble des secteurs d'activité de la transition écologique. Le travail relatif à la définition des champs de qualification de chaque secteur d'activité et le référencement qualifié individuel de chaque structure est conséquent et doit donc être planifié en différentes étapes successives. C'est pourquoi Carteco a d'abord permis le référencement du secteur d'activité « **Gestion des ressources et des déchets** ». Depuis septembre 2022, Carteco permet également le référencement des structures de l'ESS qui œuvrent pour une agriculture et une alimentation durables. Les prochains secteurs d'activité pressentis sont la transition énergétique et le bâtiment durable.

Carteco est une **carte collaborative** sur laquelle chacun a la possibilité de contribuer en **ajoutant une structure non référencée** ou en **actualisant la donnée qualifiée d'une structure déjà référencée**. Toutes les parties prenantes du territoire sont donc amenées à participer : structures et réseaux de l'ESS, collectivités territoriales, institutions régionales, citoyens et citoyennes...

ESS France et les CRESS souhaitent également **contribuer aux communs numériques**. C'est pourquoi, Carteco est réalisée sur l'outil libre d'accès Gogocarto qui compte plus de 900 cartes portées par une large communauté d'acteurs qui, pour beaucoup, se situent sur le périmètre croisé « ESS et transition écologique ». Dans ce sens, Carteco a pour **objectif de favoriser l'interopérabilité des données entre les cartes** réalisées sur Gogocarto afin de permettre l'actualisation simultanée d'une même donnée présente sur plusieurs cartes à la fois. C'est également dans ce sens qu'ESS France a financé le développement d'un module de transfert de la donnée présente sur Gogocarto vers **OpenStreetMap, plus grande base de données ouvertes mondiale** ; ce module est désormais disponible gratuitement pour toute la communauté Gogocarto.

GOGO carto

OpenStreetMap
France

UNE RÉPONSE À UN BESOIN

Le référencement qualifié des activités opérées par les structures de l'ESS de la transition écologique mené sur Carteco répond à plusieurs besoins :

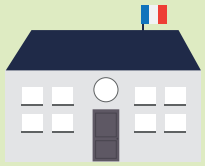

Pour les collectivités territoriales

- Identifier les structures de l'ESS de la transition écologique de leur territoire : diagnostics territoriaux
- Développer des activités locales de transition écologique : marchés, prestations de service
- Achats socialement et écologiquement responsables (ASER)

Pour les institutions régionales

- Identifier l'existant pour alimenter des stratégies de développement ou des plans et schémas régionaux
- Relayer des appels à projet, appels à manifestation d'intérêt, etc.

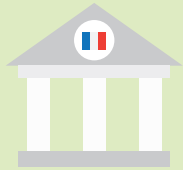

Pour les réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leur animation

- Disposer de chiffres-clés pour alimenter le plaidoyer visant à montrer le poids de l'ESS en matière de transition écologique
- Appuyer à la structuration de filières et l'animation des parties prenantes
- Répondre à la mission légale d'observation des CRESS

Pour les entreprises de l'ESS et hors ESS

- Créer des coopérations territoriales
- Achats socialement et écologiquement responsables (ASER)

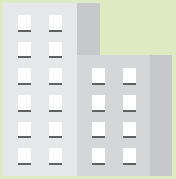

Périmètre « Gestion des ressources et des déchets »

Alors que la date du Jour du dépassement de la Terre recule chaque année atteignant le 28 juillet en 2022 *(source : ONG Global Footprint Network)*, il semble plus que jamais nécessaire de **trouver des solutions locales** qui limitent la pression exercée sur les ressources. Cette date du dépassement correspond en effet à la date à laquelle l'humanité a consommé toutes les ressources que la Terre est capable de régénérer en une année, et l'ADEME estime que « *si l'ensemble de la planète avait vécu comme les Français [en 2022], il aurait fallu 2,7 planètes Terre pour répondre à nos besoins sans pénaliser les générations futures* ». Par ailleurs, le Haut Conseil pour le Climat précisait, dans son rapport publié en juin 2022, que l'empreinte carbone de la France est « *due pour moitié aux importations* ». Selon l'ADEME, « *limiter l'exploitation des ressources naturelles dépendra en grande partie de notre consommation et des modes de production, [et tout citoyen est capable d'agir] en faisant la chasse aux gaspillages et excès de consommation, en profitant d'un service plutôt que d'acheter un bien, en renouvelant moins souvent ses objets, ou en donnant une seconde vie aux objets qui ne sont plus utiles* ». Selon l'Agence, « *à partir d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets, l'économie circulaire appelle à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique* ».

Face à ce constat, l'ESS a été pionnière pour proposer des solutions locales de lutte contre les gaspillages : sensibilisation du grand public à la prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de biodéchets, consigne des emballages pour réemploi, réparation et réemploi d'équipements.

Sur ce dernier volet, les organisations de l'ESS constituent des **solutions concrètes à vocation sociale** pour redonner une seconde vie aux produits et matériaux à des prix solidaires accessibles à toutes et tous. L'un des acteurs historiques de cette filière est le Mouvement Emmaüs, fondé en 1949. Il a été suivi depuis plus de 20 ans désormais par les ressourceries et recycleries. L'ensemble des produits qui ne trouvent pas de seconde vie au sein de ces structures sont alors réorientés autant que faire se peut vers les bonnes filières de recyclage. Par ailleurs, un grand nombre de structures de **l'insertion par l'activité économique** (IAE) ont également largement contribué à l'émergence de solutions de collectes sélectives et de centres de tri des déchets (emballages, biodéchets, matelas, etc.) pour impulser des filières de recyclage depuis plusieurs dizaines d'années.

Enfin, ce sont également pour beaucoup des structures de l'ESS qui travaillent à la **sensibilisation des consommateurs aux changements nécessaires de comportement**, notamment au sein des associations de défense de l'environnement.

Toutes ces structures agissent au quotidien pour préserver l'environnement mais elles partagent également bon nombre de valeurs sociales qui les différencient des acteurs lucratifs à l'origine des modes de production et de consommation plus classiques : ancrage territorial créateur d'emplois locaux non délocalisables, non-lucrativité ou lucrativité limitée, gouvernance partagée, insertion par l'activité économique, cadres conviviaux pour les populations locales…

Afin d'identifier au mieux les activités opérées par les structures de l'ESS œuvrant à la gestion des ressources et des déchets, Carteco permet **la qualification de près de 520 champs spécifiques** à ce secteur d'activité : données administratives, données économiques, activités, flux traités et tonnages, actions de partenariat avec les collectivités, engagement dans une démarche d'écologie industrielle territoriale… Un certain nombre de ces données sont visibles sur chaque fiche d'identité de structure en accès libre sur la carte. Certaines données telles que le chiffre d'affaires ou les tonnages gérés par flux sont enquêtés de manière confidentielle via le formulaire et ne sont présentées que de façon agrégée pour montrer le poids de l'ESS sur un secteur d'activité donné.

MÉTHODOLOGIE

Carteco est aujourd'hui alimentée par deux biais principaux : le référencement individuel de structures via le formulaire d'enquête d'une part, et d'autre part l'intégration d'un ensemble de données via des tableurs renseignés par les CRESS qui constituent la majorité des données intégrées dans Carteco pour le secteur d'activité « gestion des ressources et des déchets ».

Quelle que soit la méthode d'intégration concernée, nous observons une hétérogénéité du niveau de qualification des activités renseignées sur Carteco. Certaines structures n'ont aucune information complétée sur le type d'activités opérées. Cette hétérogénéité s'observe notamment d'une région à l'autre en fonction du travail initialement mené pour identifier finement les activités de chaque structure. On observe par exemple à date que 20% des structures référencées sur Carteco sur le périmètre de la gestion des ressources et des déchets, soit 670 structures, ne disposent pas du premier niveau de qualification portant sur les activités générales.

Afin de prendre en compte cette contrainte issue des différents niveaux de qualification de la donnée, et pour expliciter que les chiffres présentés dans ce livret ne constituent en réalité qu'une estimation basse du nombre de structures concernées, le pourcentage de structures ayant renseigné la donnée est indiqué pour chaque indicateur présenté dans ce livret.

Un effort particulier sera mené collectivement dans les prochains mois pour qualifier plus finement les activités de chacune des structures référencées sur Carteco afin d'obtenir une analyse plus robuste du secteur d'activité de la gestion des ressources et des déchets. Les données présentées ici sont issues d'un export réalisé en septembre 2022.

Carteco, une carte évolutive

1 500 structures référencées au lancement de Carteco en juin 2021

AUJOURD'HUI

3 327 structures validées en sept 2022

7 régions pilotes au démarrage du projet

AUJOURD'HUI

la quasi-intégralité du territoire national est couvert, territoires ultra-marins inclus

3 327 structures de l'ESS référencées pour une activité de gestion des ressources et des déchets

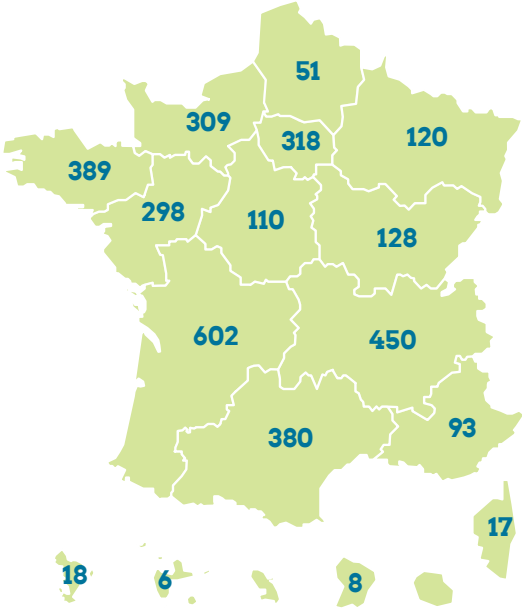

Statuts des structures de l'ESS opérant une activité de gestion des ressources et des déchets

84% Association

9% Société commerciale de l'ESS

7% Coopérative

La majorité des structures de l'ESS référencées sur Carteco et déclarant avoir une activité de gestion des ressources et des déchets sont des associations ; elles représentent 84% des structures de Carteco sur ce secteur d'activité. Les coopératives représentent quant à elles 7% et les sociétés commerciales 9% des structures de l'ESS de Carteco qui travaillent sur le champ de la gestion des ressources et des déchets. Seules quatre fondations déclarent avoir une activité sur ce périmètre.

Données **économiques**

Seulement 35% des structures référencées sur le secteur de la gestion des ressources et des déchets ont déclaré être des structures employeuses. Ce chiffre ne semble pas représentatif de la réalité lorsqu'on le confronte à la connaissance de terrain des chambres régionales de l'ESS.

Les données relatives au nombre d'emplois, nombre d'emplois en insertion et chiffre d'affaires sont trop peu renseignées à ce stade par les structures enregistrées et ne permettent pas de réaliser une analyse pertinente. Elles ne seront donc pas traitées à l'occasion des analyses suivantes reprenant le détail des activités des structures.

Ces données devront faire l'objet d'un travail plus fin de qualification afin d'être au plus près de la réalité. Une commande de données sur le nombre d'emplois relatifs à chaque structure est en cours auprès de l'INSEE et pourra permettre de mettre à jour une partie de ces indicateurs.

914 structures référencées, soit 27%, déclarent être ouvertes au public, et 900 de ces structures ont renseigné leurs horaires d'ouverture pour faciliter un accès à leurs infrastructures aux usagers et usagères.

914

structures déclarent être ouvertes au public

Partenariat avec une collectivité territoriale

235 structures déclarent avoir engagé un partenariat avec une collectivité territoriale sur leur territoire.

125 d'entre elles précisent que ce partenariat vise à porter des actions de prévention et de gestion des déchets. Parmi ces dernières, 37% ont renseigné le type de contractualisation passée avec la collectivité (certaines structures ont renseigné plusieurs types à la fois) : 28 déclarent être sous convention, 17 recevoir une subvention, 9 avoir passé un marché et 5 ayant un autre type de contrat (charte, PTCE).

Par ailleurs, 68 structures déclarent quant à elles effectuer des opérations de collecte du caisson réemploi en déchèterie dans le cadre d'un partenariat avec leur collectivité territoriale.

235

structures

déclarant avoir un partenariat avec une collectivité territoriale

125

structures ont un partenariat sur le sujet spécifique de la prévention et de la gestion des déchets

68

structures collectent les caissons réemploi sur les déchèteries

Activités principales

Lutte contre le gaspillage alimentaire
283 structures

Seconde vie des produits
1 904 structures

Bâtiments durables et matériaux
214 structures

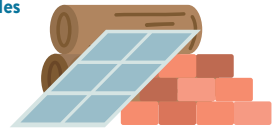

Sensibilisation à la prévention
732 structures

Gestion des emballages
185 structures

Formation à la gestion des déchets
180 structures

Mise à disposition de matériel
278 structures

Gestion des biodéchets
158 structures

Vente de pièces détachées
157 structures

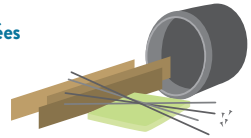

80% des structures référencées sur Carteco ont renseigné un premier niveau de qualification de leurs activités, plusieurs activités ont pu être sélectionnées à la fois.

Lutte contre le **gaspillage alimentaire**

Les structures de l'ESS interviennent sur l'intégralité de la chaîne de valeur de l'alimentation pour réduire autant que faire se peut le gaspillage alimentaire. Elles réalisent des activités de récupération et de transformation de surplus de production, de produits non conformes ou encore d'invendus alimentaires ; contribuent à la redistribution, notamment dans le cadre de l'aide alimentaire ; ou bien opèrent des activités de formation et/ou de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

283 structures référencées sur Carteco déclarent avoir une activité de lutte contre le gaspillage alimentaire. 75% de ces structures ont renseigné plus finement leurs activités, elles ont pu sélectionner plusieurs champs à la fois. Parmi elles, 116 déclarent avoir une activité de récupération d'invendus alimentaires encore consommables, 91 mènent des actions de sensibilisation et/ou de formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et 20 opèrent des activités de conserverie. 37 structures ont déclaré avoir d'autres types d'activités de lutte contre le gaspillage alimentaire : ateliers de transformation et surgélation, ateliers culinaires, glanage, éducation au goût, cantines solidaires anti-gaspi, colis solidaires...

48% des structures réalisant des opérations de récupération des invendus alimentaires ont renseigné la provenance de ces invendus (plusieurs provenances ont pu être renseignées à la fois) : 41 s'approvisionnent auprès de supermarchés, 23 auprès de particuliers, 14 auprès de la restauration et 13 auprès de vendeurs sur marché. 24 structures ont précisé avoir d'autres sources d'approvisionnement : agriculteurs et producteurs, criées, industries agro-alimentaires, banques alimentaires, boulangeries, collectivités, événementiel...

283 **structures**
ont une activité de lutte contre le gaspillage alimentaire

116
récupération d'invendus alimentaires

91
sensibilisation et/ou formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

20
activités de conserverie

37
autres activités

Bâtiments durables et matériaux

L'économie sociale et solidaire a développé une expertise en matière de construction et déconstruction durables, elle est notamment pionnière sur les métiers de dépose sélective pour réemploi des matériaux et produits du bâtiment. Elle intervient également sur la fourniture de matériaux biosourcés ou réemployés, réalise des activités de conseil en matière de construction et de réhabilitation, accompagne les ménages à l'auto-réhabilitation accompagnée, etc. Le secteur d'activité relatif au bâtiment durable référencé sur Carteco va connaître des évolutions en 2023 pour devenir un secteur d'activité à part entière détaché du secteur « Gestion des ressources et déchets ». Cela permettra notamment de référencer plus finement les activités relatives à l'éco-construction, ou encore la rénovation thermique des bâtiments.

214 structures référencées sur Carteco déclarent avoir une activité relative aux bâtiments durables et matériaux. 86% de ces structures ont renseigné plus finement leurs activités, elles ont pu sélectionner plusieurs activités à la fois. Parmi elles, 91 déclarent effectuer des opérations de réemploi des matériaux de construction, 60 interviennent sur l'éco-construction des bâtiments et 48 sur l'éco-réhabilitation, 33 structures réalisent des diagnostics ressources avant démolition, 32 opèrent des activités de dépose sélective et 21 proposent la vente de matériaux biosourcés.

39 d'entre elles déclarent proposer d'autres solutions : bâtiments à biodiversité positive, transformation de matériaux, chantiers participatifs, ateliers d'expérimentation en éco-construction...

241
structures
ont une activité relative aux bâtiments durables et matériaux

Gestion **des biodéchets**

Alors que la réglementation européenne prévoit l'obligation au plus tard au 31 décembre 2023 pour tous les Etats membres de mettre en place des solutions de gestion à la source des biodéchets, les structures de l'ESS proposent déjà une diversité de solutions de gestion sélective des biodéchets à destination du grand public, des collectivités et des entreprises : sensibilisation à la réduction, gestion de proximité via des composteurs individuels ou partagés, collectes dédiées, plateformes de compostage, méthanisation...

158 structures référencées sur Carteco ont déclaré opérer des activités de gestion des biodéchets, et 74% d'entre elles ont défini plus finement ces activités (plusieurs activités ont pu être renseignées à la fois) : 59 réalisent des opérations de collecte des biodéchets et 47 pilotent des plateformes de compostage. 52 structures déclarent avoir d'autres activités de gestion des biodéchets : sensibilisation du public, fabrication de composteurs individuels, champignonnière, broyage de déchets verts, location de toilettes sèches, lombricompostage et poules, méthanisation...

9 des 59 structures qui effectuent des opérations de collecte ont renseigné un tonnage : 4 d'entre elles ont collecté moins de 100 tonnes en 2019, 4 ont collecté entre 100 et 1000 tonnes en 2019, et une structure a collecté plus de 11 000 tonnes. 78% des structures effectuant une opération de collecte ont renseigné la typologie de l'origine des biodéchets collectés (plusieurs origines ont pu être renseignées à la fois) : 31 collectent auprès de la restauration, 16 auprès des particuliers, 13 auprès des supermarchés et 12 sur les marchés. 25 structures ont renseigné d'autres sources de collecte : établissements scolaires, collectivités, entreprises, événementiel...

158
structures
dans la gestion des biodéchets

Seconde vie des produits : collecte, tri, réparation, réemploi et recyclage

L'économie sociale et solidaire a été pionnière sur les métiers de prévention et de gestion des déchets en développant des solutions ancrées dans les territoires de collecte, tri, réparation, réemploi, préparation au recyclage ou encore recyclage des produits et matériaux.

1 904 structures référencées sur Carteco déclarent opérer une activité sur le périmètre de la collecte, du tri, de la réparation, du réemploi et du recyclage des équipements. 93% de ces structures ont précisé les types de produits et matériaux sur lesquels elles interviennent, plusieurs types ont pu être sélectionnés à la fois.

Les structures qui opèrent des activités de type recyclerie représentent la majorité des organisations de ce périmètre et sont des actrices majeures de la seconde vie des équipements par réemploi. 585 structures de Carteco ont déclaré être une ressourcerie ou une recyclerie. De plus, 314 structures référencées sur Carteco ont déclaré avoir au moins une activité de réemploi sur l'un des flux référencés sans s'être référencées comme étant une ressourcerie ou une recyclerie. Cela donne donc un **potentiel minimal de 899 organisations proposant des opérations de réemploi et pouvant être affiliées à des activités de type recyclerie.**

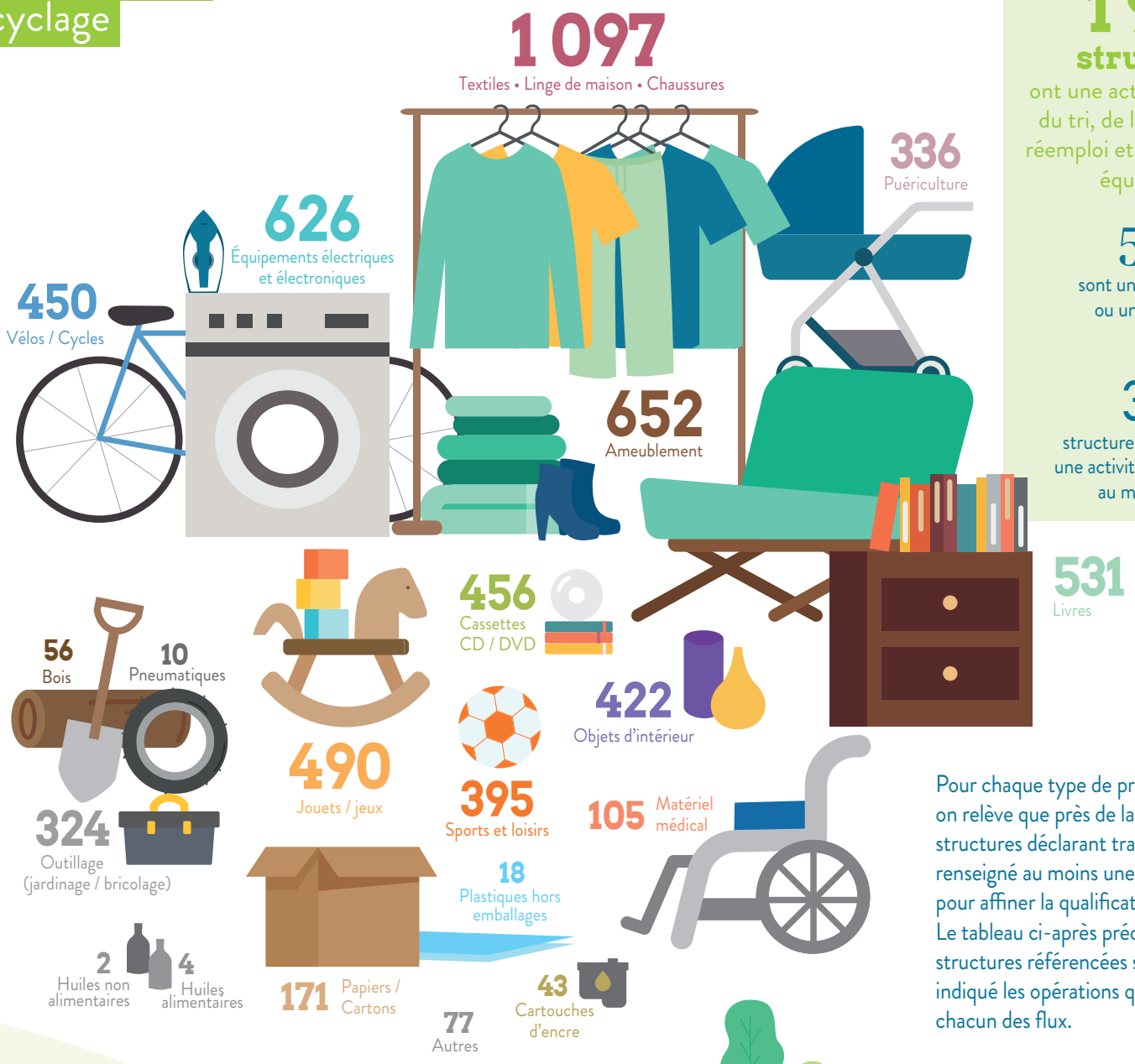

1 904 structures
ont une activité de collecte, du tri, de la réparation, du réemploi et du recyclage des équipements

585
sont une ressourcerie ou une recyclerie

+

314
structures déclarant avoir une activité de réemploi sur au moins un flux

Pour chaque type de produits ou matériaux, on relève que près de la moitié des structures déclarant traiter ce flux ont renseigné au moins une activité spécifique pour affiner la qualification de leurs activités. Le tableau ci-après précise le nombre de structures référencées sur Carteco ayant indiqué les opérations qu'elles réalisent pour chacun des flux.

Structures ayant renseigné au moins une activité par flux	Récupération d'invendus	Collecte	Tri	Auto-réparation	Réparation	Réemploi	Upcycling / réutilisation avec usage détourné	Préparation au recyclage	Recyclage matière	Envoi vers filières d'élimination (incinération ou stockage)
Equipements électriques et électroniques • **42%***	49	213	112		135	204		60	23	24
Ameublement **47%***	45	263	167		109	275	6	50	21	21
Textiles / Linge de maison / Chaussures • **40%***	64	378	246		66	396	14	61	16	31
Livres **50%***	32	245	156		9	253		39	6	26
Cassettes / CD / DVD **52%***	30	219	133		5	231		20		15
Papiers / Cartons **51%***		76	52			34		41	8	22
Objets d'intérieur **63%***	46	240	155		86	256		37	5	13
Outillage (jardinage bricolage) • **56%***	41	157	68		74	172		24		8
Vélos / Cycles **49%***	48	183	82	71	136	192	38	49	13	15
Jouets / Jeux **54%***	44	247	159		49	251		37	4	17
Sport et loisirs **58%***	48	203	123		43	215		31	6	15
Matériel médical **62%***	15	64	31		10	59		19	2	7
Puériculture **63%***	32	193	121		29	202		24	2	12
Cartouches d'encre **53%***	13	21	16						1	
Huiles alimentaires **25%***		1	1					1		
Huiles non alimentaires **0%***		0	0			0		0		
Bois **55%***		22	19			25		9	6	
Plastiques hors emballages **50%***		7	6			5		5	1	
Pneumatiques **50%***		3	1			3		1	0	

*% de structures ayant renseigné au moins une activité pour le flux concerné

Les défis de l'ESS en matière de gestion des ressources et des déchets

L'urgence écologique à laquelle nous faisons face contribue à augmenter la prise de conscience des citoyennes et des citoyens sur le besoin de recourir à des solutions plus respectueuses de l'environnement. Cette évolution récente et conjointe des comportements et de la réglementation a des conséquences directes sur les activités opérées par les structures de l'ESS spécialistes de la gestion des ressources et des déchets qui ont par ailleurs été pionnières sur ce secteur d'activité. Cela constitue une réelle opportunité de développement des offres proposées par ces organisations, mais aussi certaines menaces principalement liées à la montée de la concurrence.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Sur le secteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les structures de l'ESS ont su mettre en place une filière intégrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'alimentation. La loi Garot de 2016 a d'ailleurs contribué à développer leurs activités dans un premier temps puisqu'elle donne l'obligation aux magasins alimentaires de plus de 400m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables d'une part, et qu'elle interdit à l'ensemble des distributeurs alimentaires de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables d'autre part. Néanmoins, on observe aujourd'hui que les distributeurs tentent de limiter de plus en plus les volumes d'invendus alimentaires. De plus, dans le contexte actuel de crise du pouvoir d'achat des consommateurs, ces mêmes distributeurs proposent des offres promotionnelles pour valoriser des produits qui auraient pu devenir des invendus alimentaires. Ces offres à bas prix deviennent donc plus attractives économiquement que les offres proposées par les structures de l'ESS qui bien souvent retransforment les invendus récupérés ; le discours de l' « anti-gaspi » n'est donc plus favorable qu'à la vente des seuls produits proposés par les structures de l'ESS. Tout ceci a pour conséquence directe de réduire les gisements disponibles pour ces dernières qui ont développé une activité sur ce secteur. En parallèle, un nombre croissant d'initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire voient le jour, portées par des structures de l'ESS ou non, et ceci impacte également directement les quantités disponibles pour les acteurs historiques du secteur. Par ailleurs, sur certains secteurs, et en particulier sur celui des fruits et légumes, des producteurs n'arrivent plus à écouler l'intégralité de leur production du fait du contexte actuel d'inflation, ce qui a pour conséquence d'augmenter leurs surplus non vendus. Afin de ne pas trop impacter leurs modèles économiques, et comme les grossistes refusent l'augmentation globale des coûts au kilo, ces producteurs peuvent répercuter le coût de la perte des ventes de ces surplus sur le coût des invendus eux-mêmes. Les structures de l'ESS de l'anti-gaspillage alimentaire doivent donc racheter ces mêmes surplus à un coût plus élevé qu'auparavant.

© Or-Norme

RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DU BÂTIMENT

La loi AGEC de février 2020 a permis la création d'une nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs sur le secteur du bâtiment. Cette filière est en pleine construction avec les différentes parties prenantes, et devra répondre à un objectif de réemploi des matériaux et produits de 5% sur la période 2023-2027. Pour cela, les éco-organismes de la filière auront tout intérêt à s'appuyer sur les solutions déjà existantes et développées là encore par des organisations de l'ESS. Cette filière REP pourrait donc représenter une réelle opportunité de structuration de l'offre de réemploi des matériaux du bâtiment dans les territoires. Dans ce contexte, il est essentiel que les acteurs de l'ESS soient représentés au niveau national afin de sensibiliser les autres parties prenantes sur la spécificité de leurs modèles technico-économiques et pour obtenir des cadres d'intervention adaptés à ces spécificités. Les structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment appellent à la mise en place de soutiens financiers dédiés à la pérennisation de leurs activités : soutien à l'amorçage, dépose sélective pour réemploi, logistique transport et opérations de collecte, coûts de stockage et de mise à disposition de foncier, soutien à l'investissement pour des plateformes de

stockage mutualisées entre structures de l'ESS, tri et reconditionnement des équipements, actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du bâtiment… Ils appellent également à la possibilité de réaliser des opérations de dépose sélective directement sur les chantiers où le potentiel de réemploi des produits et matériaux est le plus élevé.

© Eco'Mat38

BIODÉCHETS

La directive européenne de 2018 modifiant la directive Déchets de 2008, et traduite en droit français par la loi AGEC en 2020, a instauré l'obligation pour tous les Etats membres de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. L'ESS intervient déjà à de nombreux niveaux de la prévention et de la valorisation des biodéchets à destination des particuliers, entreprises et collectivités : accompagnement et formation à la réduction à la source des biodéchets, déploiement de solutions de compostage de proximité, collectes de proximité, plateformes de compostage, unités de méthanisation… Cette obligation réglementaire constitue donc une réelle opportunité pour les structures de l'ESS de développement de nouvelles activités et d'extension de leurs périmètres d'intervention. La gestion de proximité des biodéchets, en particulier directement sur le site où ils sont produits, permet de limiter leurs impacts environnementaux. Les structures de l'ESS proposant des solutions de gestion des biodéchets de proximité devront donc bénéficier de cadres d'intervention facilités et de soutien à leurs activités, notamment en s'appuyant sur un cadre réglementaire favorable et adapté dans la continuité de l'arrêté du 9 avril 2018 qui a défini le compostage de proximité. Le déploiement de solutions de tri à la source et de gestion de proximité des biodéchets nécessitent que la filière devienne plus visible et que l'ensemble des parties prenantes – grand public, entreprises et collectivités – appréhendent ses différents enjeux. Dans ce sens, une campagne de communication nationale à destination de toutes ces parties prenantes semble indispensable pour informer du dispositif et de son calendrier fixé par la loi AGEC. Par ailleurs, afin de structurer la filière, il est nécessaire de soutenir les réseaux d'animation entre acteurs pour faciliter les retours d'expérience et l'essaimage des dispositifs déjà existants. Le déploiement des solutions de gestion de proximité est également dépendant de moyens humains et financiers dédiés qui doivent lui être affectés, et ce notamment afin de contribuer à la montée en compétences des parties prenantes de la filière par l'intermédiaire de formations ciblées.

© Solutions Compost

RÉEMPLOI ET SECONDE VIE

On observe ces dernières années un véritable essor de la demande de produits issus de la seconde main. Dans ce sens, les structures de type « recyclerie » sont de plus en plus démocratisées auprès des consommateurs. Néanmoins, cette demande croissante a un effet de bord de taille : le secteur lucratif de l'économie classique propose de plus en plus de solutions de seconde main aux consommateurs sur un nombre grandissant de filières : textiles, articles de sport et loisirs, équipements électriques et électroniques… Ces solutions se déploient sur différents canaux : plateformes en ligne de revente entre particuliers, boutiques en ligne, ou directement en magasins. Cette évolution du secteur a de fortes conséquences sur les organisations historiques de l'ESS : érosion du geste de don des particuliers qui préfèrent revendre leurs produits plutôt que de les donner à des fins solidaires ; écrémage des gisements d'équipements réemployables, notamment par les distributeurs, entraînant une baisse de la qualité des gisements reçus par les structures de l'ESS. La pratique des bons d'achat en contrepartie d'un retour d'équipement réemployable auprès du distributeur constitue en particulier un acte de distorsion de concurrence pour l'accès aux équipements, et encourage toujours plus de surconsommation en facilitant l'acte d'achat de produits neufs. Les structures de l'ESS qui ont été pionnières du réemploi doivent donc faire face à un défi de différenciation vis-à-vis du secteur lucratif. Elles doivent aujourd'hui convaincre les citoyens et citoyennes de l'ensemble de leurs externalités positives face au secteur lucratif : action sociale, prix solidaires, insertion par l'activité économique, emplois locaux non délocalisables, éducation à l'environnement, lieux de convivialité…

© Ressourcerie Valoris

Dans ce contexte où beaucoup d'activités sont amenées à se réinventer pour répondre au défi écologique, l'ESS est désormais appelée à démontrer sa capacité à opérer un changement d'échelle lui permettant de proposer des services sur une large partie de la chaîne de valeur de différents secteurs d'activité.

Pour garantir ce changement d'échelle, il est essentiel d'accompagner la structuration de ces filières émergentes ou historiques en animant des dynamiques territoriales et sectorielles, en facilitant la coopération entre structures, en consolidant leurs modèles technico-économiques, en incitant le recours à des achats socialement et écologiquement responsables auprès de la commande publique et privée, et en portant la voix des structures dans le cadre d'actions de plaidoyer pour obtenir des cadres d'intervention facilités pour l'ESS.

ESS France et les CRESS ont déjà investi ce périmètre d'actions et animent actuellement la structuration de plusieurs filières à l'échelle régionale et nationale : textiles, réemploi des matériaux du bâtiment et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Retrouvez les fiches portrait de structures de l'ESS spécialistes de la transition écologique dans votre territoire

ESS France et les CRESS alimentent une seconde carte, moins exhaustive, qui référence des fiches portait de structures de l'ESS dont le cœur de métier a trait à la transition écologique et qui mettent en lumière les actions menées par les structures, leur mode de fonctionnement ainsi que leurs perspectives de développement.

Une seconde collection de fiches a été développée spécifiquement pour valoriser les partenariats inspirants entre les structures de l'ESS et les collectivités territoriales en matière de transition écologique dans les territoires, et ainsi faciliter leur essaimage en détaillant finement les conditions de partenariat.

RETROUVEZ PRÈS DE 150 FICHES

Contact

Aurore Médieu,
responsable transition écologique et économie circulaire d'ESS France

a.medieu@ess-france.org

www.ess-france.org